ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ressources

Question écrite n° 89638

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de lui fournir les montants totaux de la taxe prévue à l'article 302 *bis* KH du code général des impôts dite « taxe Copé » pour les années 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, en indiquant pour chaque année leur répartition par opérateur télécom.

Texte de la réponse

Le tableau ci-dessous présente les recettes de la taxe définie à l'article 302 bis KH du code général des impôts pour la période 2009 -2014 (2015 : donnée provisoire) :

Année	Montant en millions d'euros
2009	181
2010	251
2011	258
2012	180
2013	268
2014	199
2015	201

Sources : Compte général de l'État pour les recettes 2009 à 2014, Situation Mensuelle des Recettes pour la recette 2015. En revanche, il n'est pas possible de communiquer la répartition demandée par opérateur en raison des règles liées au secret fiscal.

Données clés

Auteur : M. Lionel Tardy

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE89638

Circonscription : Haute-Savoie (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 89638
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 octobre 2015, page 7521
Réponse publiée au JO le : 20 septembre 2016, page 8496